



Encadrement légal et assurance en conavigation

Par **Jpg200**, le **10/08/2020** à **18:46**

Bonjour

vous aviez publié en 2016 un point sur la situation légale en conavigation. Pouvez-vous me dire l'évolution du droit à ce jour?

pour ma part, je suis retraité, titulaire d'un brevet de capitaine 200 yacht belge, avec CFBS à jour. Puis-je embarqué des personnes en conavigation sur mon bateau (catamaran moteur de 14m)?

Quelle conditions et assurance dois-je prendre pour établir un contrat de conavigation ?

merci pour votre réponse

JP

Par **Visiteur**, le **11/08/2020** à **15:57**

Bonjour,

La co-navigation est un concept peu encadré juridiquement, mais qui se développe cependant, un peu comme le co-voiturage.

Si la fiche n'a pas été mise à jour ici, vous pourriez poser la question directement à son auteur,

Cependant, voici quelque liens

https://www.vogavecmoi.com/Blog/Lire/item/co_navigation___faut_il_une_%22assurance_bateau%22_221

<https://www.navigacion-accompagnee.fr/mention>

<https://blog.clickandboat.com/louer-son-bateau//louer-son-bateau/>